

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	8

SEANCE ORDINAIRE DU 25 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt cinq juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération -- 035-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation

19 juin 2026

Absents excusés : Elfi BARBARIN qui donne pouvoir à Emilie PARROT, Pascal COURDEROT

Date de l'affichage

26 juin 2026

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

David CHECHILLOT n'a pas pris part à la délibération.

Vente bois Energies

Vu la vente de bois organisée le 07 juillet 2026 par l'ONF,

Vu la proposition de mise en vente de bois énergies pour 117 m3,

Considérant que, jusqu'à présent, le produit fini était vendu à la tonne ce qui était plus juste,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, refuse la mise en vente du bois énergies lors de la vente de bois du 07 juillet 2026.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

**Le/La secrétaire,
Stéphanie BLANCHON GRENOT**



**Le Maire,
Hervé GUIBELIN**



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 039-213903081-20260625-2026_D035-DE

